

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE n°3
 du 05/07/2022 de 18h à 19h15

PARTICIPANTS

présents : Mme DREVOND (enseignante et directrice de l'école), Mmes LASSERRE et CABANNE (enseignantes), Mme LASSUS (ATSEM), M LABAT (Monsieur le Maire), Mme COUMET (adjointe municipale, chargée des affaires scolaires), M. CHABAGNO (coordinateur pédagogique ITEP Gérard FORGUES), Mme ROMAIN (représentante des parents d'élèves - titulaire)

Excusées : Mme GERDE (Inspectrice Circonscription PAU Sud), Mme CARDINAL (DDEN), Mmes GUENAICHEAU et PAYNEAU (représentantes des parents d'élèves - titulaires)

Absente : Mme FREIRE (enseignante U.E.E. ITEP Gérard FORGUES)

Secrétaire de séance : Mme LASSERRE

Rappel du fonctionnement d'un vote lors des Conseils d'école :

1 siège par enseignant, 1 siège par parent élu au conseil d'école par classe, 1 siège pour M le Maire, 1 siège pour un conseiller municipal.

Points de l'ordre du jour	Éléments de discussion ou d'information	Décision prise
EDUCATION NATIONALE		
Parcours de l'élève		
Bilan des dispositifs d'aide et des parcours mis en place pour l'élève (APC, RASED, parcours d'élèves)	Différents conseils des maîtres ont été consacrés aux élèves à besoins particuliers. Des équipes éducatives ont été réunies, en présence des parents et des professionnels assurant un suivi auprès des élèves concernés.	
Projet et vie de l'école		
Bilan des actions du projet d'école	Le COVID a durant de nombreux mois perturbé les habitudes d'actions de l'école incluses dans le projet d'école (matinée jeux de société, lien intergénérationnel, etc). L'amélioration des conditions sanitaires de ces derniers mois a permis de remettre en place des échanges de service ainsi que les ateliers où les trois classes sont mélangées afin de travailler l'entraide et la coopération.	
Bilan des actions culturelles de classe	Le rituel musical dans les trois classes permettant de découvrir des chants, musiques ou danses a rencontré un vif succès. L'opération sera renouvelée l'année prochaine. Après la coupure due au COVID, l'école a participé à nouveau à l'exposition FESTIV'ARTS. L'expérience de la classe CM participant à Jazz in School a été pleinement plébiscitée par tous. La classe se porte candidate pour y participer à nouveau l'année prochaine.	
Fonctionnement de l'école		
Bilan des projets	Rappel : tout au long de l'année, thème "Portraits". Projets réalisés : - visite d'un apiculteur en classe 18/10/2021 (gratuit) - participation à la Grande Lessive "Tous des oiseaux !" (version numérique) - participation à la cérémonie du 11 novembre - sorties piscine (financement mairie + Communauté Communes) - visite du moulin BARBE à BEUSTE (bus financé par l'APE, cadeau aux meuniers, qui ont accueilli bénévolement les trois classes, financé par l'OCCE) - dépôt des cadeaux des lutins du Père Noël (financement mairie et APE) - sortie au cinéma en décembre (entrées et bus financés par APE) - sortie au théâtre Cycle2/Cycle3 « l'orang-outang bleu » (entrées et bus financés par APE)	Les enseignantes ont eu des difficultés pour trouver des parents volontaires pour l'accompagnement de certaines sorties, sauf pour celle de fin d'année où il y a eu plus de candidats que de parents nécessaires au niveau des textes. L'équipe enseignante tient à remercier la mairie et l'association des parents d'élèves (APE) pour leur implication qui permet le financement de nombreuses activités/sorties et l'achat de matériel.

	<ul style="list-style-type: none"> - participation au Printemps des mathématiques - sortie au Château de PAU pour les trois classes (entrées et bus financés par APE) - spectacle Jazz in school, classe CM (bus répétitions financés par la mairie) - participation à Festiv'art « l'accro-arbre arc-en-ciel » - photos de classe (bénéfices au profit de l'OCCE) - fête de l'école le 25/06 : spectacle chantant + marché de l'été (bénéfices au profit de l'OCCE) puis auberge espagnole et jeux en bois (bénéfices au profit de l'APE) - journée sans cartable le 05/07 avec venue d'un conteur et visite des grottes de BÉTHARRAM (conteur + entrées et bus financés par APE) 	
Bilan des exercices de sécurité	Alarme incendie / PPMS : les exercices réglementaires ont été faits. Le signal d'alarme pour le PPMS n'est toujours pas opérationnel	La mairie étudie à nouveau le sujet durant les vacances d'été.
Bilan COVID	Malgré une grosse propagation de la pandémie au sein de l'école en février, nous avons eu une année assez calme. Elle se finit sur une évolution comme celle vécue par tous, à l'extérieur, avec un retour de cas positifs ces deux dernières semaines et un rappel que la maladie et le protocole sanitaire national sont toujours d'actualité.	Merci aux parents pour leur respect du protocole.
Bilan financier prévisionnel sur la coopérative	La fête de l'école a pu avoir lieu cette année. Les élèves ont offert un récital de chansons puis les objets confectionnés lors des ateliers multinationaux du jeudi matin ont été mis en vente. 88 photos de classe ont été commandées.	La clôture du bilan financier de l'année 2021/2022 est fixé statutairement au 30 juillet. Une présentation du bilan sera faite lors du 1 ^{er} conseil d'école de l'année prochaine.
Budgets municipaux	L'Amicale des Parents d'Elèves ayant octroyé le financement de toutes les sorties si les trois classes étaient concernées (bus et entrées), la municipalité a financé les bus des répétitions Jazz in Scool ainsi que les sorties PISCINE. Le budget municipal fonctionne en année civile et non en année scolaire. Les demandes faites pour 2022 ont toutes été acceptées.	
Préparation du bureau des élections Délégués des parents d'élève pour l'année n+1	<p>Les délégués de parents d'élèves participent au conseil d'école. Ils sont le relai entre les familles, les enseignants et la direction de l'établissement. Ils exercent donc le droit de participation dans les instances des représentants des parents ainsi que la possibilité de rendre compte de l'exercice du mandat.</p> <p>Le bureau des élections, présidé par la directrice de l'école, est composé d'un professeur des écoles, de deux parents d'élèves, d'un délégué départemental de l'éducation nationale et éventuellement d'un représentant de la collectivité locale.</p> <p>Il assure l'organisation des élections et veille à leur bon déroulement. Il doit vérifier les listes électorales, fixer les horaires et les modalités de préparation et d'organisation des élections de parents d'élèves (rappel : vote par correspondance exclusivement). Les documents relatifs aux élections sont remis aux parents dans les cartables de leur enfant, avec accusé de réception via EDUcartable.</p> <p>En cas d'impossibilité de constituer ce bureau des élections, les opérations qui lui sont dévolues incombent à la directrice de l'école.</p>	<p>Pour information, un seul parent élu actuellement se représente pour l'année prochaine.</p> <p>Comme chaque année, un appel à candidature sera fait à la rentrée via EDUcartable et le site internet de l'école. Il faut un représentant des parents d'élèves par classe, soit 3 candidats minimum.</p> <p>La directrice prendra ensuite contact courant septembre avec les candidats déclarés pour la mise en place des élections.</p>
	<p>La loi n°2021-1716 du 21 décembre 2021 créant la fonction de directrice ou de directeur d'école (loi Rilhac) précise dans son article 5 que «L'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école peut se faire par voie électronique sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école».</p> <p>Les modalités d'un tel dispositif ne sont toujours pas connues à ce stade mais le Conseil d'école peut voter dès à présent cette disposition afin d'avoir le choix d'effectuer un vote électronique pour les élections au conseil d'école en 2022/2023, s'il est mis en place par les autorités académiques.</p>	<p>«Qui est d'accord pour l'utilisation du vote électronique concernant les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école dès qu'il sera rendu possible ? »</p> <p>POUR : 6/6 votes - CONTRE : 0/6 votes - S'ABSTIENT : 0/6 votes</p> <p>Le Conseil d'école se prononce à l'unanimité POUR le vote électronique dès qu'il sera rendu possible.</p>

Organisation de la rentrée n+1	
Informations diverses Rentrée septembre 2022	<p>L'équipe enseignante est stable (dernières arrivées en 2013). Aucun changement prévu à cette rentrée.</p> <p>Calendrier scolaire national (https://www.education.gouv.fr/calendrier-scolaire-100148) : Rentrée des élèves : Jeudi 1er septembre 2022 Vacances de la Toussaint : du samedi 22 octobre 2022 au lundi 7 novembre 2022 Vacances de Noël : du samedi 17 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023 Vacances d'hiver : du samedi 4 février 2023 au lundi 20 février 2023 Vacances de printemps : du samedi 8 avril 2023 au lundi 24 avril 2023 Jour vaqué : vendredi 19 mai 2023 Vacances d'été : à partir du samedi 8 juillet 2023.</p> <p>Il est rappelé que, dès la petite section, les élèves sont soumis à l'obligation d'assiduité scolaire conformément aux textes visés par le code de l'éducation – articles L.131-8, L.511-11 et R.511. A ce titre, les vacances prises par les parents en dehors des congés scolaires fixés par le calendrier national ne constituent pas un motif légitime d'absence. En effet, il n'est pas possible d'envisager des vacances « à la carte » qui perturbent le fonctionnement des classes et nuisent à la scolarité et ce, même si l'élève ne semble pas rencontrer de difficultés scolaires.</p> <p><i>Rappel : au delà de 4 demi-journées d'absence, l'école doit mettre en place un dossier absentéisme : mise en place d'une équipe éducative avec mesures d'accompagnements proposées, information au DASEN, qui peut adresser un avertissement rappelant les obligations et les sanctions risquées ; une enquête sociale peut aussi être menée.</i></p>
Structure de l'école : prévision des effectifs et répartition des classes	<p>Les prévisions pour l'an prochain sont à ce jour : 6 PS, 4 MS, 6 GS, 9 CP, 8 CE1, 8 CE2, 6 CM1, 10 CM2, pour un total prévisionnel de 57 élèves.</p> <p>Aucune demande d'inscription en TPS n'a été effectuée pour l'instant (<i>rappel : la propreté doit être acquise (pas de couche) et le temps de présence des TPS sera possible seulement le matin</i>).</p> <p>La composition pédagogique par classe est susceptible d'évoluer en fonction des arrivées ou départs d'élèves durant les congés d'été. Si aucune évolution des prévisionnels durant l'été, le groupe des CE2 sera scindé en deux (les parents concernés ont été directement informés). Classe Maternelle : Mme DREVOND Classe CP/CE1/CE2 : Mme CABANNE Classe CE2/CM1/CM2 : Mme LASSERRE</p>
Unité d'enseignement externalisée ITEP Gérard Forgues	<p>Le bilan de l'expérience est très positif. La présence de l'UEE au sein de l'école ne sera pas effective à la rentrée prochaine, faute d'effectifs suffisants parmi les élèves de l'ITEP. Le projet d'inclusion de classe dans l'école est suspendu, mais celui d'inclusion d'élèves dans une classe est toujours envisageable selon le projet de l'élève. La convention mairie/ITEP concernant l'utilisation de l'algecco est suspendue. Celui-ci sera vidé des affaires de la classe UEE durant l'été par le personnel de</p>
	<p>Toute demande d'absence en dehors du calendrier scolaire national doit être soumise à l'autorisation préalable de l'Inspectrice de Circonscription. Les familles doivent lui adresser un courrier et le remettre à l'école, qui le fera suivre par voie hiérarchique.</p> <p>Par ailleurs, les cours étant normalement assurés en présentiel, il ne peut être demandé à l'enseignant.e de les transmettre.</p> <p>Pour rappel, les familles habitant les communes alentours peuvent demander l'inscription de leur.s enfant.s dans la limite des places disponibles.</p> <p>Les listes des classes seront affichées sur le panneau à l'entrée de l'école le jour de la pré-rentrée.</p> <p>L'école ARC-EN-CIEL reste une école partenaire privilégiée.</p> <p>Remerciements à la mairie pour le partenariat. La mairie réfléchit au devenir de l'algecco (réflexion sur</p>

	l'ITEP. Le matériel de l'école (qui avait stocké à l'ITEP) sera remis dans l'algecco.	le retrait de la cour pour une utilisation autre dans le village). L'équipe enseignante rappelle le manque de place pour le stockage. Des propositions seront étudiées dès que la décision sera prise (si retrait, installation de cabanes de jardin le long du mur de la classe maternelle ? Installation en dur ?).
Fournitures scolaires	Depuis quelques années, l'APE proposait l'utilisation du site SCOLEO pour passer commande des fournitures scolaires. Il y a trop peu de familles qui utilisent ce service, aussi leur partenariat s'arrête. Par contre, le partenariat avec « A qui S » (société locale) est renouvelé ; les parents bénéficient d'une réduction directe en utilisant le code IGO2396.	La liste des fournitures va être diffusée aux familles par affichage au panneau d'information et publication sur le site internet de l'école.
MAIRIE		
Prévision des travaux à réaliser		
Travaux	Les téléphones défectueux ont été remplacés. Le téléphone de la classe maternelle fonctionne mais ne capte pas bien (prise non reliée au réseau téléphonique de l'école).	
	Une révision de la photocopieuse doit être faite durant l'été (traces lors de certaines impressions)	Appel à l'entreprise qui a un contrat de maintenance pour prise en charge durant l'été
	Est-il possible que les travaux de tontes d'herbe et de passage de souffleurs aux alentours de l'école ne soient pas faits durant le temps de classe car trop bruyants ?	Monsieur le Maire en prend note et transmettra au Conseiller concerné. Cela sera fait dans la mesure du possible (conditions météo).
	Travaux d'été : la liste sera fournie, comme d'habitude, au début des vacances scolaires.	
	Etude Remplacement Chaises et tables classe des grands	Mme LASSERRE se propose de se rendre à SALIES pour prise d'informations sur du matériel de seconde main.
Questions des parents et/ou de la mairie		
	Aucun retour du questionnaire diffusé par les parents délégués.	

Tous les points à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 19h15.

Prochain Conseil d'École prévu en octobre 2022, après les élections des parents délégués.

Ce compte-rendu a été relu et validé par l'ensemble des présents avant sa diffusion.

Mme LASSERRE, secrétaire de séance



Mme DREVOND, directrice

